



# Exposition des enfants à la violence familiale au Canada<sup>1</sup>

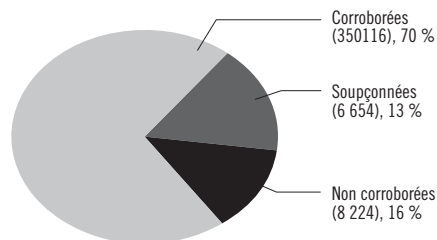
Tara Black, Nico Trocmé, Barbara Fallon, Bruce MacLaurin, Catherine Roy et Jules Lajoie

L'Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants (ECI—2003) est la deuxième recherche nationale à examiner la fréquence des signalements de mauvais traitements et les caractéristiques des enfants et des familles faisant l'objet d'enquêtes par les services de protection de l'enfance. Dans le cadre de l'ECI-2003, un échantillon de 14 200 enquêtes pour mauvais traitements des enfants<sup>2</sup> a été examiné, et des estimations nationales ont été tirées de cet échantillon. Les renseignements ont été recueillis directement auprès des travailleurs en protection de l'enfance effectuant les enquêtes, à l'aide d'une série de définitions normalisées.<sup>3</sup> Ce feuillet d'information décrit les cas d'exposition à la violence familiale dépistés lors de l'ECI-2003 au Canada, à l'exclusion du Québec.<sup>4</sup>

## Formes principales et secondaires d'exposition à la violence familiale

Il est estimé que, dans 49 994 enquêtes (un rapport de 10,51 enfants sur 1000), il y a eu exposition à la violence familiale comme forme principale ou secondaire de mauvais

**Figure 1 : Formes principales et secondaires d'exposition à la violence familiale (ECI-2003)**  
Estimations fondées sur un échantillon de 2 791 enquêtes pour mauvais traitements des enfants



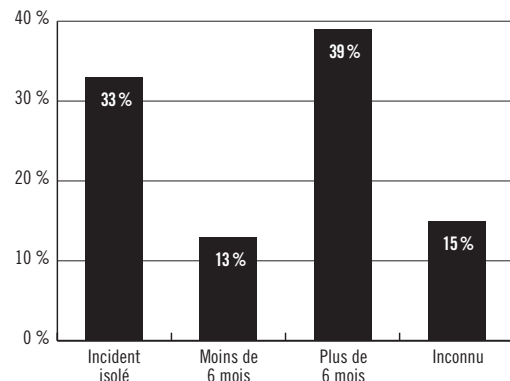
Référence : ECI-2003 – Données principales, Tableau 3-9. Les pourcentages s'élèvent à 99 % puisque arrondis.

traitement. De ce nombre, 70 % ont été corroborées (une estimation de 35 116 enquêtes), 13 % ont été soupçonnées et 16 % non corroborées (voir Figure 1). L'exposition à la violence familiale était la principale forme de mauvais traitements enquêtés dans 38 079 cas.

## Caractéristiques des mauvais traitements

Un tiers des cas corroborés d'exposition à la violence familiale (33 %) représentait des incidents isolés, dans 13 % des cas il était question d'incidents multiples durant moins de six mois et dans 39 % des cas il s'agissait d'incidents multiples durant plus de six mois (voir Figure 2).

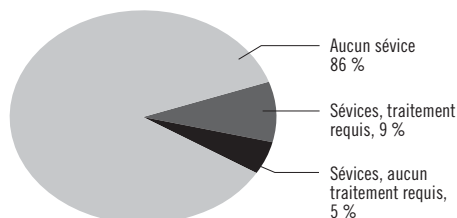
**Figure 2 : Durée des cas corroborés d'exposition à la violence familiale (ECI-2003)**  
Estimations fondées sur un échantillon de 5 603 enquêtes pour mauvais traitements des enfants



Référence : ECI-2003 – Données principales, Tableau 4-3.

Les sévices physiques ont été notés dans seulement 1 % des cas où l'exposition à la violence familiale a été corroborée.<sup>5</sup> Il y a eu sévices psychologiques dans 14 % des cas corroborés d'exposition à la violence familiale, et dans 9 % de ces cas, les sévices étaient assez graves pour nécessiter un traitement (voir Figure 3).

**Figure 3 : Services psychologiques dans les cas corroborés d'exposition à la violence familiale (ECI-2003)**  
Estimations fondées sur un échantillon de 5 642 enquêtes pour mauvais traitements des enfants



Référence : ECI-2003 – Données principales, Tableau 4-2.

## Résultats des services

Dans 39 % des cas où l'exposition à la violence familiale était la principale forme de mauvais traitement, des services continus de protection de l'enfance ont été fournis.<sup>6</sup> Dans 69 % des cas corroborés d'exposition à la violence familiale, au moins une demande de services de protection a été faite.<sup>7</sup> Le placement de l'enfant a eu lieu dans seulement 2 % des cas. Dans un autre 2 % des cas, on a dû avoir recours au placement auprès de membres de la parenté, et le placement a été envisagé dans un autre 2 % des cas. Au total, 4 % des cas corroborés d'exposition à la violence familiale se sont soldés en un changement de résidence pour l'enfant.<sup>8</sup> Une demande a été présentée au tribunal de protection de la jeunesse dans 3 % des cas, et une telle demande a été envisagée dans un autre 4 %.<sup>9</sup>

Les feuillets d'information du CEPB sont produits et distribués par le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants afin de rendre accessible la recherche canadienne en matière de bien-être et de protection de l'enfance.

**Référence suggérée** : Black, T., Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Roy, C. et Lajoie, J. (2005). *Exposition des enfants à la violence familiale au Canada*, feuillet d'information du CEPB #28F. Montréal (Québec) : Université McGill, École de service social.

*Le Centre d'excellence pour la protection et le bien-être des enfants (CEPB) est un des Centres d'excellence pour le bien-être des enfants financés par l'Agence de santé publique du Canada. Le CEPB reçoit également des subventions des Instituts de recherche en santé du Canada et de Bell Canada. Les opinions exprimées dans ce document ne représentent pas nécessairement la politique officielle des bailleurs de fonds du CEPB.*



Ce feuillet d'information peut être téléchargé à : [www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets](http://www.cecw-cepb.ca/fr/infosheets)

1. Ce feuillet d'information a été tiré du rapport évalué par des pairs de Trocmé, N., Fallon, B., MacLaurin, B., Daciuk, J., Felstiner, C., Black, T. et collab. (2005) intitulé *Étude canadienne sur l'incidence des signalements de cas de violence et de négligence envers les enfants – 2003* : Données principales. Ottawa (Ontario) : ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
2. L'ECI ne comprend pas les cas qui n'ont pas été signalés aux services de protection de l'enfance, les signalements rejetés avant enquête par les services de protection de l'enfance, les nouveaux rapports sur des cas dont s'occupent déjà les services de protection de l'enfance ou des cas enquêtés uniquement par la police.
3. Au Québec, l'information a été obtenue directement des systèmes d'information administratifs.
4. Les estimations nationales incluant le Québec sont exclues de ce feuillet d'information en raison de données incomplètes ou non disponibles. Lorsque disponibles, des évaluations incluant le Québec peuvent être obtenues du rapport ECI-2003 – Données principales.
5. Voir ECI-2003 – Données principales, Tableau 4-1(a).
6. Voir ECI-2003 – Données principales, Tableau 5-2.
7. Voir ECI-2003 – Données principales, Tableau 5-3.
8. Voir ECI-2003 – Données principales, Tableau 5-4.
9. Voir ECI-2003 – Données principales, Tableau 5-5.



Centre of Excellence  
for Child Welfare

Centre d'excellence pour  
la protection et le bien-être des enfants

[www.cecw-cepb.ca](http://www.cecw-cepb.ca)